



Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Points 98 et 106 de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1984.

* A/53/150.

Annexe

Rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Programme	5–59	3
A. Aperçu	5–7	3
B. Renforcement des capacités économiques des femmes dans l'entreprise et la production, compte tenu en particulier des nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine du commerce international et des nouvelles techniques	8–21	4
C. Mise en place de moyens d'administration et d'un encadrement qui permettent aux femmes de participer davantage à la prise des décisions qui conditionnent leur vie et tiennent dûment compte de leurs besoins et des données de leur situation	22–36	6
D. Promotion de l'exercice des droits des femmes (droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux) et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes en vue de faciliter leur pleine participation à la société	37–59	9
III. Appui au processus de réformes de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la prise en compte des sexospécificités et l'autonomisation des femmes	60–71	12
IV. Constitution d'une somme de connaissances sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes	72–77	14
V. Gestion financière	78–83	15

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point du programme et des activités exécutés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pendant l'année 1997. Au cours de cette année, le Fonds s'est surtout attaché à réorganiser sa structure et à conférer une plus grande cohérence et davantage de netteté aux orientations de son programme. Pendant le premier semestre de 1997, il a mis au point sa stratégie et plan d'exécution déterminant ses principaux domaines d'activité et opérations pour la période 1997-1999. Il a adopté une stratégie de programme dont la conception s'inspire d'un cadre d'habilitation et qui repose sur la promotion des droits et des capacités des femmes, et des possibilités qui leur sont offertes. Ce cadre d'habilitation vise à modifier ou à transformer les rapports de pouvoir en faveur des personnes qui, jusqu'à présent, n'avaient que très peu de pouvoir de décision sur leur propre vie.

2. Au titre de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1984, UNIFEM est chargé de jouer un rôle novateur et catalyseur dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes. Il a pour mandat : a) d'appuyer les activités novatrices et expérimentales en faveur des femmes, conformément aux priorités nationales et régionales; b) de faire fonction de catalyseur, de façon à assurer que les femmes participent bien aux principales activités de développement; et c) de jouer un rôle novateur et catalyseur en ce qui concerne le système de coopération pour le développement des Nations Unies.

3. Au paragraphe 335 du Programme d'action de Beijing, UNIFEM a été prié de revoir et de renforcer son programme de travail en fonction du Programme d'action, en mettant l'accent sur le renforcement du pouvoir politique et économique des femmes, et dans ses activités de plaidoyer, de s'attacher à susciter au niveau multilatéral un dialogue de fond sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes.

4. Au paragraphe 49 de sa résolution 51/69 du 12 décembre 1996, intitulée «Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action», l'Assemblée générale a félicité le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme qui, pour donner suite au Programme d'action et l'appliquer, s'est employé à mettre au point une action stratégique et bien centrée dans ses activités de plaidoyer et ses programmes opérationnels en faveur de l'émancipation économique et politique des femmes, et l'a encouragé à apporter un appui technique de sorte que le Programme d'action devienne opérationnel au niveau national, notamment en ayant recours au réseau des coordon-

nateurs résidents, et compte dûment tenu de la décision 1996/43 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population.

II. Programme

A. Aperçu

5. En application du Programme d'action de Beijing qui lui recommandait de renforcer ses activités opérationnelles et d'optimiser l'impact de ses projets, UNIFEM a axé ses programmes sur trois grands thèmes : renforcement du pouvoir économique des femmes; mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes; promotion des droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence à leur égard. Ces trois domaines d'activité thématiques sont traités en fonction des données régionales de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Europe orientale et des pays de la Communauté d'États indépendants, ainsi que dans le contexte mondial.

6. UNIFEM s'est engagé à intensifier son appui à des programmes qui associent les actions théoriques et pratiques de petite et de grande ampleur dans ses trois domaines d'action pour répondre aux nouveaux besoins et priorités liés à l'intégration des femmes dans le développement et au renforcement des capacités d'agent économique et politique des organisations féminines.

7. Outre cette concentration sur trois domaines d'activité thématiques, UNIFEM fait appel à cinq stratégies fondamentales pour promouvoir l'accès des femmes au pouvoir économique et politique : renforcer les capacités et l'encadrement des organisations et réseaux féminins; encourager toute une gamme d'agents du processus du développement à accorder un appui politique et financier aux femmes; faciliter de nouvelles synergies et des partenariats efficaces entre les organisations féminines, les gouvernements, le système des Nations Unies et le secteur privé; exécuter des projets pilotes et des projets de démonstration qui visent à tester des méthodes novatrices de renforcement des capacités d'action des femmes et établir une base de connaissances opérationnelles pour influencer sur l'intégration des femmes dans le développement.

B. Renforcement des capacités économiques des femmes dans l'entreprise et la production, compte tenu en particulier

des nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine du commerce international et des nouvelles techniques

8. Le programme d'émancipation économique d'UNIFEM vise à définir les moyens d'existence durables qui s'offrent aux femmes dans le cadre de la mondialisation, de la libéralisation du commerce et de l'apparition des nouvelles techniques ainsi que les menaces que représentent pour elles ces nouveaux phénomènes. UNIFEM appuie les programmes qui visent à diversifier les options des femmes (surtout celles qui vivent dans la pauvreté), en renforçant leurs capacités économiques dans l'entreprise et la production et en établissant des liaisons stratégiques entre les activités de production et les institutions d'appui, ainsi qu'entre les groupes de production et les marchés.

9. UNIFEM aide les femmes au niveau macroéconomique (celui des politiques), au niveau intermédiaire (celui des institutions) et au niveau microéconomique (celui des ménages et des particuliers). Les objectifs d'UNIFEM sont donc de : a) conférer une optique non sexiste aux politiques macroéconomiques et sectorielles (surtout les politiques commerciales, et celles de l'information, de la communication et des télécommunications) pour réduire le plus possible les obstacles et élargir au maximum l'accès des femmes à des moyens de gagner leur vie de manière durable; b) veiller à ce que les mécanismes de prestation de services des secteurs tant public que privé tiennent compte des sexospécificités afin que toutes les déclarations d'intention favorables aux femmes se traduisent par des mesures pratiques et que les femmes aient autant accès que les hommes aux ressources économiques et naturelles; et c) mettre au point des moyens novateurs et efficaces de surmonter les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin pour accroître leurs capacités économiques.

Activités au niveau macroéconomique

10. Au niveau des politiques, UNIFEM s'est surtout attaché à la question de la mondialisation, en appuyant les recherches et la création d'instances régionales chargées d'analyser les disparités des incidences des politiques commerciales nationales, régionales et internationales sur les femmes et les hommes, et en définissant des stratégies et des moyens permettant aux femmes d'influer davantage sur la formulation des politiques commerciales. UNIFEM continue à réunir des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organismes commerciaux et des organisations non gouvernementales pour examiner ce sujet et fait la synthèse de ses travaux dans une série de monographies axées sur

l'incidence des pratiques commerciales régionales sur l'un et l'autre sexe.

11. En Amérique latine, par exemple, des études ont été effectuées sur l'incidence de la libéralisation des échanges, en particulier de l'Accord de libre-échange nord-américain, sur les ouvrières de l'industrie du textile et les agricultrices du Mexique. Dans le Cône Sud, UNIFEM a parrainé un deuxième séminaire régional pour examiner les incidences sur les femmes du Traité relatif au Marché commun du Sud (Mercosur).

12. En Asie et dans le Pacifique, des études ont été effectuées sur l'impact des accords commerciaux régionaux et mondiaux sur les femmes aux Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces recherches constitueront les bases d'un dialogue régional dans le Pacifique et d'un programme régional sur les femmes et le commerce, l'accent étant mis sur l'impact de Lomé 2000 sur les femmes. Plusieurs activités de suivi des dialogues régionaux ont été entreprises à New Delhi en 1994 (pour les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale) et à Bangkok en 1996 (pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est). En Inde, UNIFEM a appuyé le Programme de développement de l'aide à la création d'entreprises commerciales qui a été mis au point et financé par le Gouvernement et le PNUD à la suite de la réunion de l'ASACR. Ce projet aidera au début 45 000 femmes à entrer sur le marché de l'exportation de certains produits de base.

13. En Afrique, UNIFEM a activement participé à plusieurs réunions sur les femmes et le commerce, dont une réunion régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenue à Conakry, un séminaire régional organisé par le Réseau mondial : Rôle des femmes dans le développement et l'environnement pour examiner le Livre vert de l'Union européenne et l'impact des accords commerciaux sur les activités commerciales des femmes, ainsi que des réunions tenues au Gabon et à Kampala pour étudier les répercussions et les possibilités découlant de la Convention de Lomé.

14. Le Fonds a axé ses activités sur les politiques commerciales en raison de leur impact majeur sur les moyens d'existence des femmes, et de l'absence relative d'informations et de données. Mais il a également appuyé d'autres activités macroéconomiques, notamment l'initiative Women's Budget, la collecte de statistiques ventilées par sexe sur le travail des femmes, les politiques urbaines et autres qui ont un impact sur les pauvres des zones urbaines, les politiques en matière de science et de technologie et les politiques de l'environnement, et les politiques visant à garantir une protection sociale aux femmes travaillant dans le secteur parallèle.

15. En Afrique du Sud, UNIFEM a continué à appuyer l'initiative Women's Budget. Ce projet novateur comprend des recherches effectuées par des organisations non gouvernementales et des femmes parlementaires sur les incidences de la répartition sectorielle des allocations budgétaires sur la participation des femmes au développement et leur accès aux moyens de production. Une série d'ateliers seront organisés pour diffuser des informations sur le budget, surtout aux groupements féminins, et les résultats de ces études seront présentés au Parlement pour qu'il en tienne compte dans ses débats sur le budget. UNIFEM s'apprête actuellement à étendre ce modèle à l'ensemble de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et souhaiterait également l'exécuter en Afrique de l'Est.

Renforcement des capacités des organisations féminines

16. Au niveau intermédiaire, UNIFEM met au point des programmes visant à renforcer les organisations, associations ou unions féminines, afin qu'elles plaident pour une modification des politiques et l'élargissement et l'égalité de l'accès des femmes aux ressources économiques; à sensibiliser les mécanismes chargés de fournir des facteurs de production (formation, crédit, technologies de pointe et renseignements sur les marchés) aux besoins particuliers des femmes; et à appuyer des mécanismes de prestation de services spécialement prévus pour les femmes (banques féminines ou associations de femmes d'affaires) ou des sections féminines de mécanismes généraux de prestation de services (chambres de commerce ou syndicats).

17. En ce qui concerne les activités visant à aider les femmes à s'organiser pour avoir un meilleur accès aux ressources économiques (crédit, technologie, formation et marchés), UNIFEM a appuyé trois catégories distinctes de femmes : celles qui gèrent de petites entreprises rentables fonctionnant à temps complet (dans les secteurs manufacturier, des services ou commercial); les travailleuses indépendantes (y compris les vendeuses des rues et les artisanes); et les salariées (y compris les travailleuses à domicile, les employées de maison et les travailleuses migrantes). En Afrique, en Asie et en Asie de l'Ouest, UNIFEM a continué à appuyer des activités comme les foires commerciales qui relient les entrepreneuses aux marchés intérieurs et internationaux. Le principal groupe cible d'UNIFEM est celui des travailleuses indépendantes qui pratiquent des activités traditionnelles, comme la transformation des produits agricoles, la confection et autres activités artisanales traditionnelles. Là encore, l'essentiel de ces activités vise à renforcer la capacité des groupements d'artisanat d'avoir accès à de nouveaux marchés. En Équateur, UNIFEM a apporté son

appui à une foire commerciale des artisanes autochtones, et continue d'appuyer une organisation non gouvernementale qui aide les femmes autochtones à améliorer leurs produits et l'écoulement de ces produits. En Asie et dans le monde entier, le Fonds appuie des organisations de travailleuses à domicile (affiliées au niveau mondial au HomeNet) à avoir accès à de meilleurs salaires et conditions de travail. Il s'emploie également à développer les recherches et les statistiques relatives aux travailleuses à domicile.

18. La longue expérience des activités économiques féminines qu'a acquise UNIFEM a montré que les mécanismes des secteurs tant public que privé qui fournissent les facteurs de production (services de vulgarisation agricole, banques, fournisseurs de matériel commercial, centres technologiques, organisations non gouvernementales, programmes des Nations Unies, etc.) ne sont guère à la portée des femmes vivant dans la misère. C'est pourquoi le Fonds appuie les efforts visant à sensibiliser les responsables de ces mécanismes aux besoins particuliers des femmes grâce notamment à la formation au concept de parité entre les sexes et à la création d'instances de débat pour les fonctionnaires et les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les entités commerciales. En Asie occidentale, UNIFEM appuie l'intégration d'une optique non sexiste dans les programmes nationaux de mise en place de petites entreprises et assure la formation des organisations de contrepartie locales (gouvernement et organisations non gouvernementales) à des dispositifs de prestation de services aux femmes chefs d'entreprise tenant compte des problèmes particuliers des femmes. Au Mexique, UNIFEM a contribué à intégrer une perspective non sexiste dans le fonds des petits dons PNUD/Fonds pour l'environnement mondial en dispensant une formation en la matière aux organisations non gouvernementales qui s'occupent d'environnement et en participant à l'organisation du Congrès des femmes mayas, ce qui a non seulement augmenté la prise en compte des problèmes particuliers des femmes dans le programme du PNUD mais également contribué à améliorer l'organisation des femmes autochtones et leur capacité de trouver d'autres moyens d'existence durable.

19. UNIFEM a joué un rôle important dans le Sommet sur le microcrédit qui a été organisé à Washington en février 1997 pour lancer un mouvement mondial visant à permettre à 100 millions des familles les plus pauvres du monde, et surtout aux femmes de ces familles, d'avoir accès au crédit pour se mettre à leur compte ainsi qu'à d'autres services financiers et commerciaux d'ici à l'an 2005. La participation d'UNIFEM au Sommet avant, pendant et après sa tenue, a contribué à garantir que les organismes de microcrédit tiennent compte des problèmes des femmes dans leurs

politiques et programmes. En tant que coprésident, avec le PNUD, du Conseil consultatif des organismes des Nations Unies, UNIFEM continue à jouer un rôle essentiel dans le suivi du Sommet.

Activités au niveau microéconomique

20. Au niveau microéconomique, le Fonds aide les femmes à s'organiser pour le ramassage (ou la culture), la transformation et l'écoulement des produits, car la constitution de réseaux permet aux femmes de contrôler les ressources, de modifier les rapports de pouvoir (au sein du ménage, de la communauté et sur le marché) ainsi que d'influer sur les politiques économiques nationales. UNIFEM s'oriente de plus en plus vers une approche sous-sectorielle, en vue d'atteindre un nombre plus important de femmes se heurtant aux mêmes obstacles ou bénéficiant des mêmes possibilités dans un secteur d'entreprise. Plus récemment, UNIFEM s'est employé en Afrique de l'Ouest à aider des femmes s'occupant de la commercialisation du beurre de karité à moderniser leurs stratégies de production et d'écoulement des produits pour accroître leurs profits, leurs connaissances des marchés et à tirer parti des nouvelles possibilités en Europe et en Amérique du Nord. Aux Caraïbes, le Fonds (de concert avec l'Union européenne) a aidé une coopérative fruitière féminine de la Grenade à intégrer ses activités, à améliorer ses stratégies d'écoulement des produits et à mettre au point un projet à long terme axé sur la dépaupérisation.

21. Une autre stratégie, qui a été utilisée pour aider les femmes à faire face aux menaces qui pèsent sur leurs industries traditionnelles et à tirer parti des nouvelles possibilités découlant de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, consiste à leur ouvrir un accès plus large à la formation et aux techniques dont elles ont besoin pour pénétrer dans les secteurs en pleine croissance. Au Zimbabwe, UNIFEM a fait réaliser une étude de faisabilité sur l'organisation, à l'échelle du pays, d'un réseau de petites entreprises féminines fabriquant de très petites plaques de béton pour toitures destinées à l'industrie du bâtiment en plein essor du Zimbabwe. Outre le fait qu'il offre aux femmes une profession non traditionnelle, ce projet comporte de nombreux autres traits novateurs, notamment l'utilisation de technologies informatiques interactives pour dispenser une formation professionnelle à des femmes illettrées et le recours à des systèmes de concession et au financement des investissements de coentreprises.

C. Mise en place de moyens d'administration et d'un encadrement qui permettent aux femmes de participer davantage

à la prise des décisions qui conditionnent leur vie et tiennent dûment compte de leurs besoins et des données de leur situation

22. Le programme d'UNIFEM sur la gestion des affaires publiques et l'encadrement a pour objectif de renforcer le rôle d'encadrement des femmes qui, grâce à son pouvoir transformateur, constitue un préalable essentiel à l'instauration de sociétés justes, pacifiques et démocratiques. Il appuie le renforcement de la capacité des femmes d'influer sur les dirigeants ainsi que de devenir des dirigeantes en reliant les activités des organismes des Nations Unies, des gouvernements et des femmes.

23. Ce programme comporte trois volets : a) mettre au point et financer des stratégies pouvant promouvoir le rôle d'encadrement des femmes et son pouvoir transformateur; b) faciliter une planification et une législation nationales répondant aux préoccupations des femmes et propres à la mise en place de politiques favorables au développement de la participation des femmes; et c) renforcer la capacité des femmes et des organismes féminins d'acquérir des qualités de chef et de participer au processus de prise de décisions, surtout pour le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Promotion du rôle d'encadrement transformateur et de la participation politique des femmes

24. Le Fonds s'emploie à accroître le nombre de femmes participant au processus de prise de décisions politiques, tout en s'efforçant de sensibiliser l'opinion à la force politique des femmes et de faire accepter celle-ci. Mais les activités d'UNIFEM dans ce domaine ne se bornent pas à modifier la composition de la classe dirigeante; il s'agit également de transformer le contexte général pour tenir compte de la situation des femmes dans la vie quotidienne. UNIFEM a fourni un appui pour accroître la participation des femmes à la politique grâce à des cours de formation des électrices et des candidates aux élections dans l'ensemble de la région du Pacifique. Dans les Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, UNIFEM a organisé un stage de sensibilisation à la vie politique à l'intention tant des électrices que des futures dirigeantes, et organisé des ateliers sur les procédures électorales et les stratégies des campagnes électorales. Les initiatives menées dans ces deux pays ont permis d'augmenter le nombre des candidates à des postes politiques et de leur assurer des sièges dans les parlements nationaux.

25. En Afrique, les principales organisations non gouvernementales comme Botswana's Emang Basadi, the Zambian National Women's Lobby Group et la Women Law and Development Federation (réseau d'avocates africaines), se sont lancées dans de grandes campagnes en faveur de réformes juridiques et de l'éducation et de l'inscription des électrices dans six pays d'Afrique australe.

26. Le Fonds s'emploie également à informer les parlementaires des problèmes spécifiques aux femmes. Au Sénégal, il a collaboré avec l'Institut africain pour la démocratie pour dispenser une formation à l'exercice de l'autorité aux parlementaires nouvellement élus. Avec l'appui d'UNIFEM, une organisation non gouvernementale paraguayenne a fourni une assistance technique au Parlement et aux organisations non gouvernementales féminines pour l'élaboration d'une législation non sexiste. Dans les pays musulmans de la région de l'Asie et du Pacifique, le Fonds a aidé l'Organisation des femmes parlementaires, basée au Pakistan, à lancer un site Web (<http://www.comsats.net.pk/owpmc>) pour que les législatrices des pays musulmans puissent établir des réseaux et avoir accès aux informations sur la problématique hommes-femmes.

27. Le Programme d'action de Beijing a fait de l'intégration des femmes dans le processus de prise de décisions un domaine d'activité prioritaire. Mais pour appliquer le Programme d'action, il faut que les gouvernements adoptent une optique non sexiste lors de l'établissement de leur planification nationale.

Programme visant à faciliter l'adoption d'une planification nationale tenant compte des besoins des femmes

28. Les initiatives prises pour intégrer les préoccupations des femmes dans le neuvième Plan quinquennal de développement de l'Inde constituent un modèle de nature à garantir que les voix des femmes se fassent entendre (et soient écoutées) lors de l'élaboration des plans nationaux. Lorsque le Gouvernement indien a commencé à rédiger ce plan en 1997, UNIFEM a réuni un groupe de dirigeantes influentes, équipe de réflexion chargée de conseiller le Gouvernement sur des méthodes de planification tenant compte des problèmes des femmes et y apportant des solutions. Cette équipe de réflexion a participé à des consultations régionales organisées avec l'aide d'UNIFEM à Calcutta, Pune, Bangalore et Chandigarh pour informer les participants des priorités des femmes. Les consultations étaient axées sur le pouvoir d'action économique et politique, la violence, la santé, l'éducation, la technologie, la pauvreté en milieu urbain, le logement et la protection de l'environnement. L'équipe de

réflexion a tiré de ces consultations régionales un document de synthèse sur les principales préoccupations des femmes qu'elle a présenté en mars 1997, avec l'appui d'UNIFEM, aux membres de la Commission de planification nationale et aux ministères intéressés.

29. L'assistance d'UNIFEM et le travail de l'équipe de réflexion ont donné aux femmes la possibilité de se faire entendre à chaque étape du processus de planification. Cette démarche a également permis à UNIFEM de forger des partenariats avec des institutions gouvernementales, notamment le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'agriculture et le Ministère du développement rural, qui ont accepté de faciliter l'intégration des questions féminines dans leur planification. Compte tenu du succès du projet, le Gouvernement indien l'étendra aux différents États

30. UNIFEM a coopéré avec la Communauté de développement de l'Afrique australe pour traiter le problème de la sous-représentation flagrante des femmes dans les activités et politiques de développement des 14 États qui constituent cette communauté. En 1992, UNIFEM a mis au point le programme sur la question féminine de la Communauté de développement de l'Afrique australe, programme global qui vise à intégrer la problématique hommes-femmes dans le développement en dispensant une formation à l'analyse sexospécifique à l'intention des fonctionnaires des ministères, des organismes nationaux et des organisations non gouvernementales féminines. Le programme sur la question féminine de la Communauté de développement de l'Afrique australe a également créé un fonds de lancement de projets pilotes et de recherches pragmatiques visant à appuyer la participation des femmes aux activités de développement économique et politique. Les travaux menés par UNIFEM au cours des cinq dernières années ont été couronnés de succès : en 1997, les chefs d'État de la Communauté ont signé la Déclaration sur l'intégration des femmes dans le développement lors de leur réunion annuelle au sommet. Cette déclaration tend à imposer l'obligation d'intégrer la question féminine dans les politiques, projets et programmes de l'ensemble de la région, et constitue donc un pas important vers l'intégration des femmes dans le développement.

31. Dans la sous-région de l'Asie occidentale, UNIFEM contribue à la création au sein des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales de sections d'intégration des femmes dans le développement ou de développement intégrant hommes et femmes chargés de faciliter l'inclusion d'une planification faisant place aux femmes dans la formulation des politiques. L'initiative d'UNIFEM garantit que les informations sur les projets, programmes et activités de ces sections d'intégration des femmes dans le développement sont communiquées aux

différents agents qui les exécutent : gouvernements, donateurs bilatéraux et multilatéraux et organisations non gouvernementales nationales et internationales. Cette initiative vise à compléter les mécanismes de coordination en place en développant l'accès à des informations pertinentes et à jour sur les tendances et activités relatives à l'intégration des femmes dans le développement aux niveaux national et régional. Les services nationaux créés grâce à cette initiative sont en contact avec leurs homologues dans d'autres pays par l'intermédiaire du Bureau du Programme régional pour l'Asie occidentale d'UNIFEM. Cette dimension régionale facilite d'importants échanges de données d'expérience entre les pays. Des initiatives de mise en place de sections chargées de l'intégration des femmes dans le développement fonctionnent avec succès en Palestine depuis 1996. Des services analogues ont également été créés au Yémen et en Égypte.

32. Le Fonds a fourni une assistance technique au Gouvernement népalais et à celui des Maldives pour établir des plans d'action en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action et d'inclure les questions féminines dans leurs plans nationaux de développement. L'assistance technique accordée par UNIFEM aux organismes des Nations Unies au Bangladesh a facilité la réalisation d'un rapport national sur l'adoption d'une optique non sexiste par les institutions. Le bureau des Caraïbes d'UNIFEM a participé, en collaboration avec le secrétariat du Commonwealth, à une mission conjointe de prospection dans deux pays (Saint-Kitts-et-Nevis et Antigua-et-Barbuda) concernant la possibilité de mettre en place dans le secteur public un système de gestion des questions féminines qui susciterait un environnement favorisant la planification, l'analyse et l'évaluation des questions intéressant spécifiquement les femmes dans le cadre de la planification nationale. À la fin de la mission, un système de gestion de ces questions a été mis en place à titre expérimental à Saint-Kitts-et-Nevis pour une période de six mois.

Promotion de la participation des femmes à la consolidation de la paix et au règlement des conflits

33. Les femmes constituent l'un des groupes de population les plus touchés pendant les périodes de conflit. Les sévices physiques et sexuels infligés aux femmes se multiplient, et les femmes se ressentent davantage que les hommes des effets du déracinement. Déjà considérées comme des citoyens de deuxième classe par le système juridique de nombreuses sociétés, le changement de statut de la femme en période de conflit (celui de citoyenne à celui de réfugiée) se traduit souvent par une détérioration encore plus marquée de ses droits et du traitement qui lui est réservé. Le Fonds s'emploie à remédier à cette situation en renforçant la capacité des

femmes de se défendre elles-mêmes, d'influer sur le processus de paix et de créer de nouveaux cadres éthiques de gouvernement et de développement pendant la période de reconstruction. Il a mis au point et expérimenté ses méthodes de rétablissement de la paix pendant les conflits et les situations d'urgence en fournissant un appui aux Africaines touchées par les conflits armés ou déplacées par suite de ces derniers.

34. Le Programme-cadre Femmes africaines en crise mis au point par le Fonds en 1993 a servi de modèle pour lancer des campagnes de sensibilisation, des mesures catalytiques et des projets d'appui direct dans des situations de conflit et après les conflits. Cette approche est désormais intégrée dans les activités d'UNIFEM dans toutes les régions géographiques. Le Programme-cadre Femmes africaines en crise comporte une formation visant à promouvoir des attitudes tenant compte des questions touchant spécifiquement les femmes dans le domaine de la consolidation de la paix et du règlement des conflits. Il appuie l'intégration des préoccupations féminines dans les politiques et programmes relatifs aux situations d'urgence complexes et à la reconstruction et au relèvement des pays. Ce même programme-cadre a permis d'expérimenter des activités et stratégies novatrices qui répondent aux besoins pratiques et stratégiques des femmes déplacées.

35. UNIFEM appuie actuellement la création de réseaux de femmes africaines pour la paix en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs, notamment au Rwanda, au Burundi, au Soudan et en Somalie, et a renforcé la capacité des organisations et réseaux qui recommandent l'adoption de politiques tenant compte des problèmes des femmes en appuyant la participation de Rwandaises, de Somaliennes et de Soudanaises à la seizième session de la Commission des Nations Unies sur les établissements humains qui s'est tenue en mai 1997, ce qui leur a permis de plaider pour l'inscription de questions relatives aux réfugiées à l'ordre du jour d'Habitat; en appuyant le lancement de la fédération des réseaux de femmes africaines pour la paix en mars 1997; en faisant connaître les initiatives de consolidation de la paix prises par les femmes en Somalie et au Soudan; et en appuyant une réunion interorganisations sur la consolidation de la paix et le règlement des conflits qui s'est tenue à Addis-Abeba sous les auspices du Bureau régional du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

36. Dans la province de Manica (Mozambique), le Fonds collabore avec le Gouvernement italien à la réinstallation de Mozambicains réfugiés au Zimbabwe et au Malawi. Cette initiative conjugue des programmes d'alphabétisation et un appui à des activités productrices de revenus. Au Tadjikistan, UNIFEM s'emploie avec le PNUD à mettre au point des

projets pilotes pour renforcer la participation des femmes tadjikes à la consolidation de la paix. Ce programme associe le Gouvernement, la communauté internationale et des groupes de la société civile travaillant à la consolidation du processus de paix.

D. Promotion de l'exercice des droits des femmes (droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux) et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes en vue de faciliter leur pleine participation à la société

37. L'action d'UNIFEM en faveur de l'autonomisation, politique et économique des femmes s'inscrit dans un cadre axé sur les droits fondamentaux des femmes, au nombre desquels figure la réalisation d'un développement humain durable.

38. Les stratégies et les activités d'UNIFEM dans le domaine des droits fondamentaux ont les objectifs suivants : a) promouvoir l'exercice des droits des femmes (droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux), améliorer la condition juridique et sociale des femmes et veiller à ce que les droits propres aux femmes soient reconnus comme des droits fondamentaux; b) donner aux femmes les moyens de bien comprendre et utiliser les instruments relatifs aux droits fondamentaux, en particulier la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et c) favoriser l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, le problème de la violence relevant dans son essence des droits fondamentaux.

Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes

39. UNIFEM s'est félicité que la Commission de la condition de la femme ait lancé un appel en mars 1998 en faveur de l'augmentation des contributions au Fonds d'affectation spéciale précité, qui a été créé en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995. Une telle augmentation est urgente pour faire face à la multiplication des demandes de financement, qui ont atteint un nombre record puisque plus de 200 projets ont été présentés pour examen aux réunions de financement de novembre 1997 et de 1998. Des brochures d'information contenant notamment des directives pour la présentation des demandes de financement ont été largement diffusées en anglais,

français, espagnol et russe dans toutes les régions. En 1998, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a versé une contribution de 916 667 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale. En outre, le Gouvernement japonais, qui avait apporté 1 million de dollars en 1996-1997, a versé une contribution supplémentaire de 500 000 dollars en 1998.

40. Le Comité d'approbation des programmes pour le Fonds d'affectation spéciale a tenu en novembre 1997 sa deuxième session, au cours de laquelle il a approuvé l'affectation d'un montant total de 663 000 dollars des États-Unis à 22 projets traitant du problème de la violence à l'égard des femmes dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Botswana, Burundi, Croatie, Ghana, Israël, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lituanie, Mali, Népal, Nigéria, Philippines, Pologne, Slovaquie, Turquie et Ukraine. En mai 1998, le Comité a approuvé l'affectation de 597 951 dollars des États-Unis pour 15 nouveaux projets intéressant l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, le Congo, la Fédération de Russie, les Fidji, le Honduras, Maurice, la Palestine, le Pérou et la Somalie, ainsi que pour quatre projets régionaux en Afrique, dans les États arabes, dans les Caraïbes et dans les pays du MERCOSUR. Dans l'attente du versement de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale, 14 autres projets ont été retenus pour approbation.

41. De nombreux partenaires de l'Organisation des Nations Unies sont représentés au sein de ce comité, notamment UNIFEM, la Division de la promotion de la femme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (qui représente également le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé ainsi que deux organisations non gouvernementales.

42. Les projets retenus en vue de leur financement par le Fonds d'affectation spéciale visent à l'élimination de formes très diverses de violence à l'égard des femmes, notamment la violence au foyer et certaines pratiques traditionnelles reconnues comme constituant des formes de violence à l'égard des femmes telles que la mutilation génitale féminine et la pratique du «meurtre des femmes pour sauver l'honneur». Une importance particulière a été attachée à la violence à l'égard des femmes dans le contexte de la guerre et des troubles civils. En outre, conformément aux recommandations du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes,

le Fonds d'affectation spéciale a appuyé des projets axés sur le problème de la traite internationale des femmes.

43. Les projets financés ont recours à une vaste gamme de moyens d'action parmi lesquels des recherches à orientation pragmatique, des campagnes médiatiques et de sensibilisation, la mobilisation communautaire, la formation de spécialistes et des travaux orientés vers des réformes juridiques. On constate, pour 1998, une augmentation du financement de projets axés sur le renforcement de la capacité des autorités nationales et locales à faire face au problème de la violence à l'égard des femmes.

44. Le Fonds d'affectation spéciale a proposé l'établissement d'une composante parallèle sur les «enseignements tirés de l'expérience», qui doit permettre d'étudier et d'évaluer les résultats des projets pour en tirer des leçons utiles et les diffuser, en même temps que pour orienter à l'avenir les stratégies opérationnelles du Fonds. Le Comité d'approbation des programmes du Fonds d'affectation spéciale a résolument appuyé cette proposition, à laquelle la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur a par la suite alloué une subvention de 300 000 dollars des États-Unis sur deux ans. La composante devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 1998.

Campagne interorganisations contre la violence à l'égard des femmes

45. En 1997, UNIFEM a lancé des campagnes régionales interinstitutions de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes, qui ont atteint divers stades d'exécution. La campagne intéressant l'Amérique latine et les Caraïbes, officiellement lancée en 1998, offre un exemple de la collaboration que le système des Nations Unies peut apporter pour renforcer l'impact de l'action régionale et promouvoir le respect des engagements pris en ce qui concerne la parité entre les sexes. UNIFEM, qui a organisé cette campagne sur le thème «Une vie exempte de violence, tel est notre droit», en a confié la coordination à son bureau en Équateur. Le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR, l'ONUSIDA et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes participent tous à la planification, au lancement et à l'exécution de nombreuses activités, et divers organismes assument la direction de différents aspects des travaux. Actuellement, 19 gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes appuient officiellement cette campagne.

46. Dans tous les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, des manifestations largement popularisées ont été organisées en particulier dans le contexte de la commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le thème de la violence sexiste. Cette campagne est fondée sur le principe selon

lequel seules des communautés conscientes du fait que ce problème fait obstacle à l'épanouissement de tous les membres de la société peuvent y apporter des solutions durables. Elle insistera sur les coûts humains, sociaux et économiques de la violence à l'égard des femmes et sur la nécessité de donner aux femmes les moyens de devenir des partenaires utiles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer.

47. La participation des communautés et des pouvoirs locaux à cette campagne constitue une initiative particulièrement décisive. Ainsi, la municipalité de Mexico doit coordonner un concours entre les municipalités de la région, qui présenteront des exemples de la façon dont elles encouragent et protègent les droits fondamentaux des femmes au niveau local. On retiendra trois de ces exemples en vue d'une vaste diffusion des enseignements tirés.

48. La campagne régionale pour l'Afrique, annoncée en mai 1998, portera surtout sur la violence à l'égard des femmes en temps de guerre – la violence étant alors souvent utilisée en tant qu'arme de destruction – et dans les périodes d'après-guerre, au cours desquelles les veuves deviennent chefs de famille mais demeurent souvent privées de leurs droits juridiques et fondamentaux. Des campagnes analogues sont prévues en Asie et dans le Pacifique, en Europe orientale et au sein de la Communauté des États indépendants.

49. Les campagnes régionales appliqueront des stratégies semblables à celles qui ont été utilisées avec succès à ce jour en Amérique latine et dans les Caraïbes et mettront l'accent sur les rapports qui existent entre la violence et le maintien des femmes à l'écart du processus de prise de décisions en matière économique, politique et sociale. Pour assurer à ces campagnes une portée et des perspectives aussi larges que possible, on fera appel au concours des organismes des Nations Unies, des partenaires de la société civile et des gouvernements. De telles campagnes ont beaucoup plus de chances de donner des résultats tangibles si elles bénéficient de l'appui opérationnel du système des Nations Unies, car un lien se trouve alors établi entre les engagements pris par les gouvernements pour éliminer la violence à l'égard des femmes et les accords d'assistance conclus avec les organismes des Nations Unies.

Atelier mondial de formation concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

50. L'action d'UNIFEM relative à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a notamment les objectifs suivants : accroître le nombre des groupes de femmes qui s'efforcent de faire

appliquer la Convention et en suivent la mise en oeuvre; promouvoir une meilleure compréhension de ses dispositions de la part des organisations non gouvernementales et encourager la suppression ou la réduction des réserves formulées; améliorer la condition juridique et sociale des femmes et faire en sorte qu'elles soient mieux informées de leurs droits.

51. Conformément au mandat de Beijing, qui reconnaît qu'en tant que «Déclaration des droits des femmes», la Convention joue un rôle clef dans la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes, UNIFEM a lancé un programme annuel pour aider les défenseurs des droits des femmes à mieux comprendre et à utiliser davantage la Convention.

52. Dans le contexte des préparatifs de la seizième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui s'est tenu en janvier 1997, le Fonds a organisé, de concert avec l'International Women's Rights Action Watch (IWRAP)/Asie-Pacifique, un stage de formation pilote à l'intention des militants en faveur des droits de l'homme représentant des organisations non gouvernementales dont les pays faisaient ou feraient sous peu rapport au Comité. UNIFEM et l'IWRAP/Asie-Pacifique ont constitué une équipe de formateurs composée de défenseurs chevronnés des droits de l'homme appartenant à des organisations non gouvernementales de Malaisie, des Philippines, du Costa Rica et des États-Unis d'Amérique. La formation dispensée a permis aux participants de mieux comprendre la Convention en tant qu'instrument décisif de défense des droits fondamentaux des femmes. Elle leur a aussi donné l'occasion d'entrer directement en contact avec les membres au Comité et d'examiner les possibilités de s'entraider.

53. Les participants à cet atelier de formation, qui venaient du Bangladesh, du Canada, du Maroc, des Philippines, de la Turquie et de l'ex-Zaïre, ont suivi un stage d'orientation intensif de deux jours portant sur la Convention, après quoi ils ont eu immédiatement l'occasion d'appliquer ce qu'ils avaient appris en observant pendant une semaine les travaux du Comité en session. De nombreux participants ont profité de cette occasion pour porter à l'attention du Comité des rapports établis avec d'autres organisations non gouvernementales dans leur pays. Le Comité a applaudi à cette initiative d'UNIFEM et de l'IWRAP/Asie-Pacifique et, suite à ces encouragements, le Fonds s'est engagé à organiser chaque année un atelier mondial de formation. L'atelier le plus récent a été organisé pendant la session de janvier 1998 du Comité.

54. Le Comité a invité le Fonds à renforcer ses programmes d'appui à la mise en oeuvre de la Convention; à utiliser les compétences de ses membres au niveau national et à faire en

sorte de jouer, pour la Convention, le rôle que joue l'UNICEF pour la Convention relative aux droits de l'enfant.

Intégration des droits fondamentaux des femmes

55. L'action du Fonds en faveur de l'intégration des droits fondamentaux des femmes est la suite logique des recommandations faites en 1993 par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et consiste à : a) participer régulièrement aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme; b) collaborer à l'action menée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour intégrer les sexospécificités dans les mécanismes des droits de l'homme; c) favoriser le renforcement des compétences et la familiarisation des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme.

56. Pour intégrer les droits fondamentaux des femmes, le Fonds s'est fixé un rôle de facilitateur, dans lequel il utilise sa position au sein du système des Nations Unies en tant que fonds opérationnel en faveur des femmes afin d'aider les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les gouvernements et d'autres organismes des Nations Unies à nouer des contacts et à se concerter sur la meilleure façon de mettre en oeuvre les engagements pris pour assurer l'exercice des droits fondamentaux des femmes dans diverses instances internationales. Les activités du Fonds dans ce domaine ont été axées au premier chef sur la mobilisation en faveur de l'intégration des perspectives sexospécifiques dans les travaux des organes de suivi des traités et autres organes.

57. Pour que le mécanisme international relatif aux droits de l'homme rende davantage compte des violations sexospécifiques, UNIFEM a publié des documents mettant en évidence les liens qui existent entre l'identité sexuelle et les droits de l'homme; a financé la participation de défenseurs des droits fondamentaux des femmes aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme; a parrainé des séances d'information à l'intention des rapporteurs thématiques sur la prise en compte des sexospécificités (à la demande du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme); et a financé les missions sur le terrain du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences.

58. Le Fonds a organisé de concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme une séance d'information sur les moyens d'attester de violations sexospécifiques des droits fondamentaux des femmes dans les enquêtes menées par les rapporteurs thématiques et de pays nommés par la Commission des droits de l'homme. Dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-troisième session, la Commission fait expressément mention de cette réunion

d'information d'UNIFEM, qui a mis en évidence les domaines dans lesquels des efforts restent à faire. Faire mieux comprendre les différentes façons dont l'appartenance sexuelle affecte la capacité des individus à jouir de leurs droits et sensibiliser aux sexospécificités tous ceux qui exercent des fonctions dans le domaine des droits de l'homme, notamment le personnel du Haut Commissariat, telles sont certaines des tâches qui restent à accomplir.

59. Pour renforcer la mobilisation en faveur des droits fondamentaux des femmes, UNIFEM produit par ailleurs des documents de plaidoyer et de formation. Au nombre de ses publications figurent une pochette de documentation concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1995); une publication intitulée «*Integrating gender: bringing a gender perspective into the United Nations human rights system*» (1997 et 1998); et une publication intitulée «*Commitments to rights: a cross-reference guide to the human rights of women and girls in the Beijing Platform for Action and related United Nations conferences and conventions*» (1998).

III. Appui au processus de réformes de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la prise en compte des sexospécificités et l'autonomisation des femmes

60. En 1997, le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies a donné au Fonds toute une série d'occasions de renforcer son action en faveur de l'autonomisation des femmes et de la prise en compte des sexospécificités. Le Fonds agit en concertation avec d'autres organismes en vue de renforcer l'efficacité de l'action que mène le système des Nations Unies pour éliminer la paupérisation féminine et la violence sexiste, promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes et développer chez elles l'esprit d'entreprise et d'innovation. Selon UNIFEM, une véritable coordination des activités en faveur de l'intégration, de l'autonomisation et de l'égalité des femmes requiert : a) une correspondance plus étroite au sein du système des Nations Unies entre la formulation des politiques et des normes d'une part, et les activités opérationnelles d'autre part; b) l'établissement entre les organismes des Nations Unies d'une synergie dans laquelle chacun apporte les atouts et les partenaires qui lui sont propres; et c) la constitution d'un fonds commun de stratégies efficaces auquel puisent les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales et les gouvernements partenaires d'UNIFEM.

61. À titre d'exemple de cette synergie interorganisations, on peut citer la campagne interinstitutions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes (coordonnée par UNIFEM) et la création du fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes (gérés par UNIFEM). Dans l'un et l'autre cas, dans l'esprit qui caractérise la réforme, l'orientation intersectorielle d'un certain nombre de conférences mondiales, UNIFEM a mis à contribution plusieurs fonds, programmes et organismes des Nations Unies. Dans d'autres cas, le Fonds a favorisé la prise en compte des considérations sexospécifiques – par exemple lorsqu'il a coprésidé, avec le PNUD, la participation des organismes des Nations Unies au Conseil du Sommet sur le microcrédit. Ces diverses initiatives ont déjà été examinées plus en détail dans le présent rapport.

62. Le rôle de conseiller que mène le Fonds par l'intermédiaire du réseau de coordonnateurs résidents est indispensable pour que les équipes de pays du système des Nations Unies soient à même d'identifier les questions sexospécifiques et d'y faire face. En 1997, le Fonds a jeté les bases de la création, dans 10 pays, de postes de conseillers pour les affaires féminines auprès des coordonnateurs résidents. Les titulaires, qui seront affectés pour deux ans, travailleront en étroite collaboration avec le coordonnateur résident et joueront un rôle de catalyseur auprès de tous les organismes du système des Nations Unies au niveau du pays. Chaque conseiller sera responsable d'un pays, ou, dans certains cas, de deux. La sélection des pays a été effectuée en fonction de l'intérêt manifesté en la matière par le coordonnateur résident ainsi que du niveau d'activités et du degré d'engagement du gouvernement et de la société civile en faveur du Programme d'action de Beijing. Les conseillers bénéficieront de l'appui du conseiller régional de l'UNIFEM pour les programmes.

63. UNIFEM contribue avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au financement des postes de six conseillers sur le terrain qui s'occupent des affaires féminines et des questions relatives à la population et au développement. En outre, UNIFEM, le Programme des Volontaires des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement ont détaché sur le terrain 15 spécialistes de la problématique hommes-femmes chargés de faciliter la mise en oeuvre à l'échelon national du Programme d'action de Beijing. Ces spécialistes sont actuellement en poste dans les pays suivants : Botswana, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti, République démocratique populaire lao, Liban, Malawi, Maroc, Mozambique, Niger, Panama, Turkménistan, Viet Nam et Yémen.

64. UNIFEM fait activement appel au concours d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour

l'aider à faciliter la mise en œuvre par les gouvernements du Programme d'action de Beijing. Ainsi, il a obtenu le concours de plusieurs organisations pour ses programmes de collecte de données ventilées par sexe en Asie du Sud et de défense des droits fonciers des femmes en Afrique orientale.

65. Pour renforcer l'efficacité de l'action interinstitutions, le Fonds procède à une analyse des facteurs favorables ou préjudiciables à une démarche concertée visant à l'intégration des sexes et l'autonomisation des femmes. En 1997, le Bureau régional pour l'Afrique orientale d'UNIFEM a fait établir une étude sur la coordination entre les organismes des Nations Unies sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes. Cette étude a confirmé qu'une telle coordination ne peut déboucher sur des investissements et des programmes à l'appui de l'action nationale en faveur de la parité entre les sexes que si cette problématique est considérée comme une responsabilité intersectorielle relevant des décideurs au plus haut niveau du bureau de pays.

66. Dans la mesure où il peut fournir des orientations systématiques pour les activités sur le terrain, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est une composante clef de la réforme du Secrétaire général. Pour être à la hauteur de ses possibilités, il faut que ce plan-cadre soit utilisé comme un instrument pragmatique, qui correspond aux priorités nationales tout en tenant compte des principales recommandations des conférences mondiales des Nations Unies.

67. Conscient des possibilités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, UNIFEM a activement pris part à la mise au point de cet instrument. La Directrice exécutive du Fonds a collaboré avec le Groupe des Nations Unies à l'élaboration du Plan-cadre. Deux conseillers régionaux de l'UNIFEM pour les programmes étaient membres de l'équipe d'appui mondiale du Plan-cadre et se sont rendus dans les pays dans lesquels le dispositif a été mis à l'essai. En outre, trois conseillers régionaux pour les programmes sont en poste dans trois pays du Plan-cadre.

68. Au cours du débat de haut niveau que le Conseil économique et social consacré en juillet 1997 à l'intégration de la problématique hommes-femmes, la Directrice exécutive du Fonds a présenté aux participants un certain nombre d'idées pratiques pour aider les équipes de pays des Nations Unies à tenir compte de cette problématique dans leurs travaux, et ce en particulier à la lumière des résultats obtenus après les essais pilotes du Plan-cadre sur le terrain. Ces recommandations sont à la base de la contribution apportée par le Fonds – au nom du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes – aux travaux d'une réunion interorganisations sur le suivi coordonné des confé-

rences mondiales des Nations Unies organisée à Turin en décembre 1997. Elles ont été par la suite insérées dans une directive à l'intention des coordonnateurs résidents qui a été diffusée par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations.

69. UNIFEM participe activement aux travaux des dispositifs mis en place au siège en vue de promouvoir la coordination et la collaboration dans le suivi des conférences mondiales des Nations Unies. Il préside le sous-groupe chargé de la problématique hommes-femmes du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Fonds collabore par ailleurs étroitement avec le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et il sert d'intermédiaire entre ledit comité et les équipes spéciales interinstitutions du Comité administratif de coordination chargées du suivi des conférences mondiales des Nations Unies; en outre, il gère actuellement, de concert avec le PNUD, l'initiative sur les pratiques recommandées du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, qui fait fond sur les rapports étroits qu'entretient le Fonds avec les activités sur le terrain.

70. Des conseillers régionaux pour les programmes d'UNIFEM ont présidé des groupes thématiques interinstitutions ou des groupes de travail sur la problématique hommes-femmes au Brésil, au Mexique, au Sénégal, au Zimbabwe, au Kenya, en Thaïlande et en Inde. Des spécialistes de ces questions, appartenant à tous les organismes des Nations Unies opérant dans le pays, participent à ces travaux, qui comprennent des réunions, des échanges d'informations et des activités conjointes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

71. En 1998, le Fonds a invité l'UNICEF à collaborer à la mise au point d'un instrument visant à aider les représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies à assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Il s'agit d'un guide, intitulé «Commitment to rights», qui établit une correspondance entre les engagements pris par les gouvernements en ce qui concerne les chapitres du Programme d'action de Beijing consacrés aux droits fondamentaux des femmes et des petites filles d'une part et les engagements que ces États ont pris à l'occasion d'autres conférences mondiales des Nations Unies et les obligations qu'ils ont contractées aux termes d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme d'autre part.

IV. Constitution d'une somme de connaissances

sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes

72. UNIFEM a acquis une longue expérience pour ce qui est d'identifier de nouvelles stratégies en faveur de l'autonomisation des femmes avant que celles-ci ne soient acceptées par l'ensemble de la communauté d'aide au développement. Les initiatives concernant la promotion du microcrédit pour les femmes et l'appui à des stratégies novatrices visant à éliminer la violence à l'égard des femmes montrent bien qu'une fois prouvée leur efficacité, les initiatives d'UNIFEM peuvent être développées par d'autres organismes disposant de davantage de ressources.

73. Dans sa stratégie et son plan d'exécution de 1997, UNIFEM s'est engagé à s'employer davantage à tirer des enseignements de son action et à les faire connaître. En 1997, le Fonds s'est consacré à quatre principaux domaines d'activité : a) examen stratégique de ses sous-programmes afin d'en tirer les enseignements applicables à diverses régions; b) mise au point de dispositifs permettant de réunir et de diffuser ces enseignements, association du personnel et des partenaires intéressés à cette entreprise, et assistance à la production et à la diffusion sur le terrain d'une documentation pertinente; c) perfectionnement des compétences du personnel d'UNIFEM pour lui permettre d'envisager d'un point de vue stratégique les différents systèmes d'apprentissage et de gestion des connaissances.

74. Le Fonds procède tous les neuf mois à des évaluations externes de ses sous-programmes. En 1997, deux sous-programmes d'autonomisation économique ont été examinés. L'évaluation externe des travaux du Fonds portant sur le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes a confirmé que le Fonds avait utilisé au mieux ses atouts en s'attachant aux domaines ci-après : droit, accès, changements structurels et introduction d'un programme d'autonomisation et appui aux réseaux. À l'issue de cette évaluation, il a été recommandé au Fonds de se concentrer sur des domaines thématiques ou sectoriels stratégiques ou sur un groupe cible de pays et d'examiner comment il pourrait améliorer la comptabilité statistique relative au travail des femmes dans le secteur non structuré.

75. L'examen concernant la problématique hommes-femmes et l'environnement a débuté en 1996 dans le contexte d'une initiative plus large concernant l'établissement d'un cadre applicable aux recherches et aux politiques relatives à la prise en compte des sexospécificités, à l'environnement et au développement. À l'issue de l'analyse de 10 projets financés par le Fonds, on a constaté que les projets qui avaient le plus de chances de contribuer à l'autonomisation étaient

les petits projets s'inscrivant dans le cadre d'initiatives plus larges et les projets opérant à des niveaux multiples.

76. Une importante composante de l'action du Fonds consiste à mettre au point des instruments performants de diffusion de ses données d'expérience aux responsables politiques, aux partenaires, aux médias et aux autres parties intéressées. Au nombre des instruments mis au point en 1997 figure Womenwatch (www.un.org/womenwatch). Il s'agit d'un projet exécuté en collaboration par la Division pour la promotion de la femme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, UNIFEM et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Womenwatch est le site Internet donnant accès aux informations des Nations Unies sur l'autonomisation des femmes et la problématique hommes-femmes. Le Fonds a par ailleurs créé son propre site Web (www.unifem.undp.org) pour faire connaître ses activités et les enseignements qu'il en a retirés.

77. Pour qu'UNIFEM puisse réunir et appliquer efficacement les connaissances qu'il a acquises, il faut que son personnel comprenne la nécessité de mettre au point des programmes assortis de mécanismes efficaces pour en tirer les enseignements. En 1997, le Fonds s'est efforcé de perfectionner les compétences de son personnel en lui dispensant une formation à la gestion axée sur les résultats et à la gestion des connaissances. La méthode d'UNIFEM en matière de gestion des connaissances consiste à recueillir et à coordonner sous une forme cohérente ses connaissances et celles de ses partenaires et collaborateurs. La formation dispensée a eu d'importantes répercussions. Grâce au nouveau système de gestion de l'information d'UNIFEM, qui sera définitivement établi en 1998, la documentation relative aux projets – descriptifs de projets, formulaires d'approbation de projets et autres – est plus systématiquement coordonnée.

V. Gestion financière

78. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1997, le montant total des contributions reçues pour le budget de base s'est élevé à 13 950 000 dollars, soit une augmentation de 840 000 dollars ou 6,3 % par rapport au montant total de 1996 (13 110 000 dollars). Ce montant de base comprend la contribution de 1 760 000 dollars annoncée par le Gouvernement japonais en 1997, qui a été effectivement versée en 1998 et sera incluse dans les recettes de 1998. L'augmentation des ressources de base provient de ce que 15 gouvernements donateurs ont augmenté leurs contributions annuelles et trois nouveaux donateurs versé leur première contribution.

79. À la conférence d'annonces des contributions pour 1998, qui s'est tenue en novembre 1997, 17 gouvernements donateurs ont annoncé (par écrit ou oralement) des contributions d'un montant total de 5 138 000 dollars. Ces annonces de contributions, les contacts officiels que le Fonds a eus avec les donateurs traditionnels qui n'avaient pas fait d'annonce et l'augmentation des montants effectivement reçus permettent d'escompter pour 1998 des contributions s'élevant à environ 16,7 millions de dollars. Cette augmentation escomptée de 3,4 millions de dollars correspond à l'accroissement réel ou prévu des contributions de quatre donateurs au 31 juillet 1998, ainsi qu'au versement en 1998 de la contribution de 1 760 000 dollars du Gouvernement japonais. Si ce dernier montant était exclu, les recettes prévues seraient de 14 940 000 dollars, soit environ 2 millions de dollars de plus que les estimations initiales.

80. Au cours de l'année 1997, UNIFEM a continué de rechercher des possibilités de cofinancement; il a ainsi reçu 4,2 millions de dollars au titre de la participation aux coûts et 1,2 million de dollars alloués à des fonds d'affectation ponctuelle, contre un chiffre global de 4 millions de dollars pour 1996. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 1998, avec, au 31 juillet 1998, des versements de 1,3 million et de 2,6 millions de dollars respectivement au titre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation ponctuelle. Les engagements fermes de la part des donateurs s'élèvent à 2 millions de dollars et à 1,9 million de dollars, sur un total de 3,3 millions de dollars et de 4,5 millions de dollars respectivement au titre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation ponctuelle.

81. Le montant total des contributions – ressources de base et cofinancement – s'est élevé à 19,3 millions de dollars en 1997 contre 17 millions de dollars en 1996.

82. Les dépenses au titre des projets financés à partir des ressources de base se sont élevées à 6,6 millions de dollars, soit une diminution de 1,1 million de dollars par rapport à 1996. En revanche, les dépenses couvertes par la participation aux coûts et les fonds d'affectation ponctuelle sont passées de 3,3 millions de dollars à 3,7 millions de dollars, soit une augmentation de 400 000 dollars.

83. La réserve opérationnelle a été reconstituée en 1996 au niveau de 3 millions de dollars. À l'issue de l'examen de l'exercice de 1997, effectué en février 1998, le niveau de la réserve a été révisé à la hausse et porté à 3,5 millions de dollars.